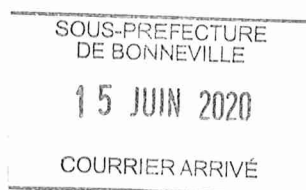


Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15



Commune de MORILLON

Séance du 5 juin 2020

Date de la convocation
29.05.2020

Date d'affichage
29.05.2020

L'an deux mille vingt, le 5 juin à 19 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lissette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Eric, M. GIRAT Martin, M. BOUVET Jérémie, M. SERAPHIN Gilles, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine.

A été nommé secrétaire de séance : Mme Stéphanie BOSSE-BRISCHOUX

Délibération n° 2020.40

Objet de la délibération

**LANCEMENT D'UN APPEL A CANDIDATURES POUR UNE
LOCATION-GERANCE DE L'ETABLISSEMENT LA COVAGNE**

La commune de MORILLON est propriétaire d'un établissement désigné sous le nom de La Covagne situé sur la Base de Loisirs du Lac Bleu de MORILLON dont la gestion est arrivée à son terme le 15.09.2019. Depuis, l'établissement est fermé.

La commune souhaiterait, dans les mois à venir, effectuer des travaux de rénovation dans ce bâtiment. Mais la saison estivale arrivant à grands pas et cet établissement étant un élément important de l'activité touristique de la base de loisirs, la commune souhaite s'adjoindre le concours d'un gérant pour assurer l'exploitation de cette activité, et ainsi préserver ce lieu de convivialité et maintenir l'attractivité de la base de loisirs pendant cet été.

Considérant l'intérêt général de rouvrir La Covagne,

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

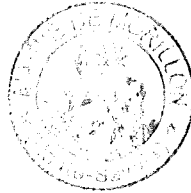
- de bien vouloir autoriser M. le Maire à lancer un appel à candidature pour conclure un contrat de location-gérance avec un exploitant pour la période allant du 1^{er}/07/2020 au 1^{er}/11/2020 (+ 7 jours pour procéder au nettoyage) ;
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de location-gérance et à accomplir toutes les démarches tendant à l'aboutissement de ce projet.

Il est précisé les candidats seront invités à présenter un dossier de candidature selon un cahier des charges qui leur sera fourni.

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Simon Beerens Bettex

Simon BEERENS-BETTEX

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :